

Le doyen de la famille Martin, grand père Bernard, est décédé il y a quelques jours.

Au-delà de sa peine, sa femme Viviane doit faire face à cette situation qui fragilise aussi ses ressources.

Elle a bien entendu parler de pension de réversion versée aux conjoints en vie. Mais est ce qu'elle y a droit ? Et les démarches doivent être compliquées.

Elle demande conseil à ses enfants qui lui disent que depuis peu, les régimes de retraite ont mis en place un nouveau service sur Internet qui permet de connaître ses droits et effectuer une demande de pension de réversion en une seule fois et de façon simplifiée.

Elle se souvient que Bernard et elle s'étaient créés un compte personnel sur le site de leur caisse de retraite et sur info retraite.

Avec sa fille Naima, elle retrouve ses identifiants FranceConnect et elle accède rapidement à son compte.

Une fois identifiée, elle découvre que même si grand père, Bernard percevait plusieurs retraites, toutes les informations disponibles sur celle-ci sont déjà réunies dans le formulaire de demande prérempli.

Viviane n'a plus qu'à vérifier les informations affichées, les compléter si nécessaire et valider sa demande pour la transmettre en une fois à tous les régimes de retraite susceptibles de lui payer une pension de réversion.

Si Viviane a besoin de temps pour ajouter les justificatifs nécessaires, elle peut interrompre et enregistrer sa demande à tout moment.

Elle restera accessible pendant 90 jours.

Une fois la demande de réversion effectuée, Viviane pourra suivre l'avancement de son traitement et si nécessaire, elle sera contactée par les régimes de retraite qui auront reçu sa demande.

Une démarche simple et rapide qui va maintenant permettre à Viviane de consacrer son temps et son esprit à sa famille.